



**2024/006**  
**1.1.7**

Conseillers Municipaux	
En exercice	25
Présents	22
Pouvoirs	3
Exprimés	25

OBJET
MARCHE ACCORD-CADRE TRAVAUX DE VOIRIE ET RESEAUX 2024 / 2027

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Le Conseil municipal, convoqué le 5 janvier 2024, s'est réuni le **11 janvier 2024** en séance ordinaire à dix-neuf heures trente, à la salle du conseil municipal, rez-de-chaussée de la mairie, sous la présidence de M. Jean-Claude PROVOST, Maire.

**Présents** : M. Jean-Claude PROVOST, Mme Katia de SAINT-JUST, M. Jacques PRIOUX, Mme Françoise JORAT, M. Nicolas BESNIER, M. Olivier GENESTE, Mme Isabelle TESSIER, M. Patrick MORTIER, Mme Catherine FOUGERE, Mme Pascale FRABOULRIALLAND, Mme Cécile de LAUNAY, Mme Céline HAY, Mme Stéphanie GUILLET, M. Yoann CARGOUE, M. Christophe NIVET (arrivé à 20h35), M. Dominique CHARTIER, M. Pierre-Yves HABAY, Mme Cindy BOUILLARD, M. Ludovic CROCHARD, M. Nicolas ROBIN, Mme Sonia RICHARD, M. Rémy GOURDON.

**Absents excusés** : M. Roland GRANGER, Mme Anne-Sylvie LE RESTE, Mme Pauline RAGUET-FERRE.

M. Roland GRANGER a donné pouvoir à M. Pierre-Yves HABAY  
Mme Anne-Sylvie LE RESTE a donné pouvoir à M. Yoann CARGOUE  
Mme Pauline RAGUET-FERRE a donné pouvoir à Mme Stéphanie GUILLET

☒ Mme Stéphanie GUILLET a été élue secrétaire de séance.

Patrick MORTIER, adjoint en charge de l'aménagement de la commune, rappelle que la commune a lancé une consultation pour le marché Accord-Cadre pour les travaux de réseaux et de voirie 2024 à 2027.

Il présente le bilan du marché précédent (2019/2023)

**TOTAL PERIODE** : 1 254 089 € TTC, soit 1 045 074 € HT  
Moyenne par an : 313 522 € TTC soit 261 268 € HT

Dans le cadre de cette consultation, 3 entreprises ont déposé une offre : CHARIER TP, COLAS CENTRE OUEST, SAUVAGER TP

Les critères d'analyse sont les suivants (extrait du RC) :

### VALEUR TECHNIQUE (40 %)

La valeur technique de l'offre sera appréciée au regard des sous critères suivants :

- Les moyens matériels, humains affectés à l'opération, l'origine des matériaux et fournitures : 20%
- L'organisation et procédés de réalisation des travaux : 10 %
- Gestion des déchets du chantier (SOSED) : 10 %

### PRIX (60 %)

Prix jugé sur le montant par comparaison des DQE (devis estimatifs)

Afin de déterminer le classement de l'offre financière, les candidats ont dû compléter 3 devis FICTIFS (travaux couramment réalisés par la commune et susceptibles d'être demandés au cours du marché). Le classement se fait donc par comparaison de ces devis fictifs.

Les offres se présentent comme suit en ce qui concerne les devis estimatifs fictifs :

Prix	Prix en HT		
	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Devis estimatifs fictifs n°1	15 314,60 €	14 854,80 €	16 180,30 €
Devis estimatifs fictifs n°2	35 501,50 €	53 098,00 €	40 234,50 €
Devis estimatifs fictifs n°3	116 906,30 €	140 993,20 €	138 209,00 €
<b>Montant total</b>	<b>167 722,40 €</b>	<b>208 946,00 €</b>	<b>194 623,80 €</b>
<b>Note</b>	<b>60,00</b>	<b>48,16</b>	<b>51,71</b>

L'offre la moins-disante est celle présentée par l'entreprise CHARIER TP.

Le tableau d'analyse de la valeur technique se présente comme suit :

Moyens	20%	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Moyens Humains	10 points	9	10	9
Moyens Matériels	10 points	7	9	8
Origine des matériaux	10 points	9	10	9
Origine des fournitures	10 points	9	9	9
	40 Points	34	38	35
<b>Note</b>	sur 20	<b>17</b>	<b>19</b>	<b>17,5</b>

Organisation et procédures	10%	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Expérience chantiers similaires	10 points	10	10	10
Organigramme procédure d'intervention	10 points	8	8	7
	20 points	18	18	17
<b>Note</b>	sur 10	<b>9</b>	<b>9</b>	<b>8,5</b>

Gestion des déchets du chantier (SOSED)	10%	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Mise en place du circuit de traitement des déchets	10 points	9	10	9
Mode de traitement des déchets	10 points	9	10	8
	20 points	18	20	17
<b>Note</b>	sur 10	<b>9</b>	<b>10</b>	<b>8,5</b>

Note valeur technique	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Moyens	17	19	17,5
Organisation et procédures	9	9	8,5
Gestion déchets chantier (SOSED)	9	10	8,5
<b>Note totale sur 40 points</b>	<b>35</b>	<b>38</b>	<b>34,5</b>

L'offre la meilleure techniquement est celle présentée par l'entreprise COLAS

### Classement final

Le tableau d'analyse final se présente comme suit :

	CHARIER	COLAS	SAUVAGER
Prix 60 %			
<b>Note prix</b>	<b>60,00</b>	<b>48,16</b>	<b>51,71</b>
Valeur technique 40 %			
<b>Note technique</b>	<b>35,00</b>	<b>38,00</b>	<b>34,50</b>
<b>Note globale 100 %</b>			
<b>Note totale</b>	<b>95,00</b>	<b>86,16</b>	<b>86,21</b>
<b>Classement</b>	<b>1</b>	<b>3</b>	<b>2</b>

Il est donc proposé d'attribuer le marché à l'entreprise CHARIER TP, qui présente l'offre la mieux-disante.

### **Le Conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

- ➔ **DECIDE** d'accepter l'offre de la société CHARIER TP pour l'accord-cadre travaux de voirie et réseaux 2024 à 2027, offre mieux-disante,
- ➔ **PRECISE** que chaque commande fera l'objet d'un bon de commande spécifique,
- ➔ **S'ENGAGE** à inscrire les crédits nécessaires aux budgets annuels,
- ➔ **AUTORISE** M. le Maire à signer toutes pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits  
Au registre sont les signatures.  
Pour extrait conforme, le 16 janvier 2024

LE MAIRE,  
JEAN-CLAUDE PROVOST



Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.
- informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la date soit de sa transmission en Préfecture, soit de sa publication, soit de sa notification.

Acte publié le 16/01/2024